

DROIT PUBLIC APPROFONDI
KAFP 2120.

PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT

Semestre 2 (2^{ème} année du master – février à juin)

OBJECTIFS ET CONTENU

L'enseignement de droit public approfondi dispensé au second semestre de la seconde année du master Affaires publiques constitue le prolongement de l'enseignement de droit public dispensé en première année de master.

Orienté vers la préparation des épreuves écrites des concours administratifs, cet enseignement permet également aux élèves qui le souhaitent de se préparer efficacement à l'exercice de fonctions juridiques dans le secteur privé (cabinets d'avocats, directions juridiques d'entreprises travaillant en relation avec les administrations publiques).

Langue d'enseignement : français

ENSEIGNANTS

Cours magistral :

M. Bernard STIRN, président-adjoint de la section du contentieux du Conseil d'Etat.

Conférences :

M. Bruno BACHINI, premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Paris.

M. Florian BLAZY, auditeur au Conseil d'Etat

Mme Anne-Laure CHAVRIER, conseillère au tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

M. Manuel DELAMARRE, conseiller au tribunal administratif de Paris.

M. Stéphane DIEMERT, conseiller juridique au cabinet de la ministre de l'Outre-Mer.

M. Gaspard GANTZER, administrateur civil au ministère de l'Emploi et de la cohésion sociale.

M. Jean-Christophe GRACIA, conseiller de tribunal administratif, détaché au ministère des Affaires étrangères, direction des affaires juridiques.

M. Olivier HENRARD, auditeur au Conseil d'Etat.

M. Simon JANIN, conseiller au tribunal administratif de Paris.

M. Timothée PARIS, conseiller au tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Mme Eléonore VON BARDELEBEN, conseillère au tribunal administratif de Versailles.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Chaque maître de conférences détermine librement la nature des travaux demandés aux élèves.

Il est recommandé d'éviter de demander plus de trois travaux par élève.

Chaque maître de conférences fixe librement les critères d'évaluation des travaux des élèves. Ces critères doivent être communiqués aux élèves dès la première séance.

Le module de droit public approfondi fait l'objet d'un examen final (dissertation en 5 heures).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu : 2/3 de la note globale

Examen final : 1/3 de la note globale

PRÉ-REQUIS

obligatoire	<input checked="" type="checkbox"/>	Droit public
conseillé	<input type="checkbox"/>	
aucun	<input type="checkbox"/>	

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT

<input checked="" type="checkbox"/>	obligatoire
<input type="checkbox"/>	suggéré en module libre

Responsables pédagogiques : Jean-Baptiste Nicolas et Karim Amellal